

TOUR haute saône

12, 13 ET 14 MAI 2023

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME
HAUTE SAÔNE

communauté de communes
VAL DE GRAY
Donnons du souffle à nos projets

Vesoul
agglo

haute
saône
LE DÉPARTEMENT



12/05

Faverney
CLM par équipe

13/05

Gray / Nantilly



14/05

Quincey



HAUTE SAÔNE
LA COURSE EN TÊTE

www.tour-haute-saone.fr



Organisation générale de l'épreuve	1
Règlement	2 à 6
Bulletin d'engagement	7
Réservation d'hébergement	8

*Les informations de ce dossier peuvent, éventuellement subir des modifications.
Un dossier complet (détail des étapes, plan des départs et arrivées, ...) vous sera remis
ultérieurement*

Vendredi 12 mai 2023 : CLM par équipes, Favorney / Favorney (15km)

- A partir de 11h00 : Permanence de l'organisation, Gymnase de Favorney
- 14h30 à 17h30 : Permanence des équipes, Gymnase de Favorney (Accueil, badges & dossards, ...)
- 17h30 : Réunion des arbitres
- 18h30 : Départ de la 1^{ère} équipe
- 20h15 : Arrivée de la dernière équipe
- 20h15 : Contrôle médical
- 20h15 : Protocole d'arrivée au podium
- 20h15 : Permanence d'arrivée
- 20h30 : Réception
- 19h15 : Début du repas des coureurs, salle des fêtes de Favorney
- 20h30 : Repas organisateurs

Samedi 13 mai 2023 : Gray / Nantilly (110 km)

- 7h00 : Petit déjeuner des équipes aux Maisons Familiales Rurales ou Hôtel
- 10h00 : Déjeuner
- 11h00 : Permanence des équipes à Gray
- 11h30 : Réunion des Directeurs Sportifs
- 12h30 : Signature des coureurs au podium
- 13h30 : Départ fictif à Gray
- 13h38 : Départ réel, sortie de Gray
- 16h20 : Arrivée à Nantilly
- 16h20 : Contrôle médical
- 16h35 : Protocole d'arrivée au podium
- 16h35 : Permanence d'arrivée
- 17h00 : Réception
- 20h00 : Repas des équipes aux Maisons Familiales Rurales ou Hôtel
- 20h00 : Repas organisateurs

Dimanche 14 mai 2023 : Quincey / Quincey (112 km)

- 7h00 : Petit déjeuner des équipes aux Maisons Familiales Rurales ou Hôtel
- 9h30 : Repas des équipes aux Maisons Familiales Rurales ou Hôtel
- 11h00 : Ouverture de la permanence administrative, à Quincey
- 12h00 : Signature des coureurs au podium
- 13h00 : Départ fictif, Quincey, Grande Rue
- 13h00 : Départ réel, sortie de La Demie
- 16h00 : Arrivée à Quincey, Grande Rue
- 16h00 : Contrôle médical
- 16h30 : Réception finale
 - o Remise des récompenses. Présence obligatoire des 3 premiers de chaque classement
 - o Vin d'honneur

Article 1 : Organisation

Le Tour Haute-Saône est une épreuve organisée par le Comité de Cyclisme de Haute-Saône et ses clubs.

Article 2 : Catégories

Il s'agit d'une épreuve par étapes, réservée aux licenciés Open 1, Open 2, Open 3, Access 1 avec **2 coureurs Open 1 maximum**, en équipes de clubs, de comités régionaux ou de comités départementaux avec des coureurs dont le club n'a pas déjà une équipe engagée sur le Tour Haute-Saône.

2

Article 3 : Candidatures et engagements

Les équipes, pour être admises à participer à l'épreuve, devront être sélectionnées par l'organisation. La sélection des équipes sera annoncée après le 30 mars 2023 (25 équipes).

Les droits d'engagements sont de 270,00 € par équipe.

Les courriers de candidatures, accompagnés du règlement devront être adressés avant le 30 mars 2023 (cachet de la poste) grâce au formulaire joint en annexe. Les coureurs initialement engagés devront être remplacés par des équipiers de même catégorie.

Un chèque de caution de 300 € (pour dossards, plaques, radios, hébergement,...) est demandé avec l'engagement.

Article 4 : Hébergement et restauration

L'hébergement (nuitée du vendredi et samedi soir) et la restauration (2 petits déjeuners + repas du samedi midi et soir, repas du dimanche midi) sont assurés par notre comité aux Maisons Familiales Rurale de Rioz et l'Hôtel Le Vesoul, à Pusey à raison de 8 personnes par équipes (6 coureurs + 2 accompagnateurs). Apporter 1 paire de draps ou 1 sac de couchage.

Forfait hébergement : 650 € par équipe.

Les réservations, accompagnée du règlement seront adresser à Mme Thevenin Annick, 1 rue d'Auroy 70300 ESBOZ BREST, pour le 30 mars grâce au formulaire joint en annexe.

Article 5 : Radio

L'organisation prêtera 1 radio VHF à chaque directeur sportif fournie par la société ACP

Article 6 : Classement

Le Tour Haute-Saône comporte les classements suivants :

- Un classement général au temps, maillot jaune
- Un classement de la Montagne, maillot à pois
- Un classement général par points, maillot vert
- Un classement du meilleur jeune, maillot blanc
- Un classement du meilleur Haut-Saônois, maillot rouge
- Un classement de la combativité, maillot bleu ciel
- Un classement « kilomètre 70 », maillot gris
- Un classement par équipe

Article 7 : délais d'arrivée

Les délais d'arrivée sont fixés comme suit :

- 2^{ème} étape : 15%
- 3^{ème} étape : 12%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement de la FFC, le Collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Article 8 : Maillots distinctifs

- Le classement général au temps, maillot jaune « Conseil Départemental de la Haute-Saône », correspond au meilleur temps cumulé aux 3 étapes. Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot jaune lors de l'étape suivante.
- Classement par points, maillot Vert « Bazin – Philippe Wagner », s'obtient par l'addition des points obtenus aux arrivées et lors des sprints intermédiaires suivant les barèmes suivants.
 - Arrivées des 2 étapes en ligne : 15 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point aux 10 premiers
 - Sprints intermédiaires 5 ; 3 ; 2 et 1 point aux 4 premiers

Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot orange lors de l'étape suivante

- Le classement du meilleur grimpeur, maillot à pois « Online Formapro », s'obtient par l'addition des points obtenus lors des GPM suivant les barèmes suivants :
 - GPM 1^{ère} catégorie : 6 ; 4 ; 2 ; 1 points aux 4 premiers
 - GPM 2^{ème} catégorie : 3 ; 2 ; 1 points aux 3 premiers

En cas d'égalité, les ex æquo seront départagés par le nombre de 1^{ère} place aux GPM 1^{ère}, puis GPM 2^{ème} catégorie.

Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot à pois lors de l'étape suivante. Les coureurs ayant abandonné ne pourront plus prétendre à ce classement.

- Le classement du meilleur jeune, maillot blanc « La Presse de Vesoul – La Presse de Gray », concerne les coureurs âgés de 17 à 22 ans. Ce classement correspond au meilleur temps cumulé aux 3 étapes. Le leader du classement provisoire portera obligatoirement le maillot blanc lors de l'étape suivante.
 - Le classement du meilleur haut-saônois, maillot rouge «Velet Terrassement», concerne les coureurs licenciés en Haute-Saône. Ce maillot est attribué distinctement au 1er classé de chaque étape.
 - Le classement de la combativité, maillot bleu ciel « Ville de Luxeuil-les-Bains », est attribué par un jury composé : du président de l'organisation, du président du jury des arbitres, du speaker de l'épreuve. Ce maillot est attribué de façon journalière.
 - A l'issue de la 1^{ère} étape, les maillots de leader suivants seront remis le vendredi soir (Le CLM n'attribue pas de points 'Montagne' et 'sprint')
 - Les maillots seront attribués aux 4 premières équipes de façon suivante (au premier coureur de l'équipe franchissant la ligne):
 - 1^{ère} équipe : maillot jaune, 2^{ème} équipe : maillot à pois, 3^{ème} équipe : maillot vert, 4^{ème} équipe : maillot bleu ciel.
- Et :
- meilleur temps « jeunes » : maillot blanc, meilleur temps « haut-saônois » : maillot rouge.
 - Le classement par équipes correspond au meilleur temps cumulé par les 3 premiers coureurs sur chacune des 3 étapes.

Article 9 : Prix

- Classement des étapes :
 - 1^{ère} étape : grille FFC 305 / 5 équipes
 - 2^{ème} étape : grille FFC 488/20 ; 97 € au premier
 - 3^{ème} étape : grille FFC 488/20 ; 97 € au premier
- Le classement général au temps, maillot « Conseil Départemental de la Haute-Saône »

- Grille FFC 610/20 ; 122 € au premier
- Le classement par points, maillot « Bazin – Philippe Wagner »
 - Grille FFC 152/3
- Le classement du meilleur grimpeur, maillot « Online Formapro »
 - Grille FFC 152/3
- Le classement du meilleur jeune, maillot « La Presse de Vesoul – La Presse de Gray »
 - Grille FFC 152/3
- Le classement par équipe
 - Prix en nature
- Autres récompenses :
 - Maillots, coupes et bouquets

Article 10 : Dépannage

Deux voitures de l'organisation assureront le dépannage « neutre » des coureurs. Chaque équipe devra fournir, un des deux jours (le samedi ou le dimanche), une paire de roues dépannage.

Article 11 : Matériel

Pour l'épreuve contre-la-montre, les coureurs devront utiliser un vélo de route «TRADITIONNEL», identique à celui qui peut être utilisé pour les épreuves en ligne, en particulier un guidon à cintre normal, sans ajout de type triathlète ou «Spinacci».

Les roues pleines ou à bâtons seront autorisées suivant la liste d'homologation de l'UCI.

Article 12 : Protocole

Après chaque arrivée d'étape, les 3 premiers du classement de l'étape et les coureurs lauréats des différents maillots sont tenus de se présenter dans les plus brefs délais à la cérémonie protocolaire, **en tenues de cycliste (maillot et cuissard)**. En cas de manquement à cette règle, les organisateurs se réservent le droit de ne pas attribuer les prix correspondants.

Article 13 : Autres points

La réglementation FFC s'applique sur cette épreuve, notamment concernant les points non abordés.

Consignes :

- Les véhicules devront rouler ceintures de sécurités bouclées, feux de croisement allumés (ne pas utiliser les feux clignotant de détresse).
- Les véhicules suiveurs devront rouler à allure modérée et ne prendre aucun risque inutile.
- Ils ne circuleront que sur la partie droite de la chaussée.
- En aucun cas les voitures de directeurs sportifs ne devront franchir la ligne d'arrivée. Une déviation avant la ligne d'arrivée est prévue en direction du parking.
- Il est demandé aux suiveurs de rester très attentifs ; un comportement correct est exigé de tous.
- Tout retour derrière véhicule est interdit, les contrevenants seront sanctionnés suivant le barème des pénalités.
- Rappel : les véhicules des clubs utilisés à l'échelon course pour assurer le suivi et l'assistance de leurs propres sportifs ne peuvent plus bénéficier de la garantie 'véhicules suiveurs' de l'organisateur. Il vous incombe donc de souscrire une extension compétition auprès de votre assureur si elle n'est pas déjà prévue.
- Rappel : le speaker est là pour mettre en valeur vos coureurs. Merci, lors de l'engagement de votre équipe, de transmettre déjà des éléments du palmarès.
- En cas de changement de dernière minute, suite à chute ou autre, merci de fournir un palmarès écrit lors de la permanence du matin de la course.
-

La présence de la Gendarmerie sur l'épreuve apporte une plus-value pour la sécurité des concurrents, des accompagnateurs et des autres usagers.

Elle ne vous accorde pas l'usage privatif de la route : LA PARTIE GAUCHE DE LA CHAUSSEE EST RESERVEE AUX VEHICULES CIRCULANT EN SENS INVERSE.

Cette restriction est valable pour l'ensemble des participants (organisateur, accompagnateurs)

Réservation d'hébergement et de repas

A retourner avant le 30 mars 2023, à
Mme Thevenin Annick - rue d'Auroy - 70300 ESBOZ BREST
06 38 65 42 63 – annick-thevenin@orange.fr

Equipe :
Directeur sportif :
N° de licence :
Adresse :
Mail :

14

- Repas du vendredi soir à Favorney : 16 euros par personne
 Nombre de repas €
 - Hébergement (2 nuitées + 2 petits déjeuners + repas du samedi midi, repas du samedi soir, repas du dimanche midi)
 Pour 8 personnes : 650 €
- Total :** €

Règlement à joindre, à l'ordre du Comité de cyclisme de Haute-Saône
Le montant des repas et/ou de la formule d'hébergement

Il est impératif de joindre les règlements, et les palmarès des coureurs pour étude du dossier.